

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 138 donnant main-levée à la Compagnie de Afrique Orientale du ccautionnement du 1er décembre 1909 de francs.

n° 138

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juin 1910

Numéro JO
n° 164 du 01/07/1910

Date du numéro
1 juillet 1910

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et de Dénendances Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu du 18 juin 1884, Vu le cahier des charges relatif à la fourniture et au montage des pièces métalliques nécessaires à la construction de deux hangars sur le quai.

Vu le procès-verbal de réception provisoire desdits hangars.

Vu le rapport du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Il est donné main-levée à la Compagnie de l'Afrique Orientale du cautionnement de garantie qu'elle a constitué le 1er décembre 1909 suivant récépissé N° 214 de 625 franc. En conséquence, ladite somme de six cent vingt-cinq francs peut lui être remboursée.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et notifié au Trésorier-Payeur.

P. PASCAL.